

réponse pratique, ces expédients créent d'autres problèmes. Nous devons reconnaître que pour conserver son efficacité l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir compter sur la bonne volonté des Etats membres et sur leur intention de verser leur quote-part des dépenses. Peu de gouvernements approuvent entièrement chaque point du budget. Si toutefois les dépenses sont dûment autorisées par les deux-tiers des membres, il incombe aux gouvernements d'accepter leurs obligations financières. Lorsque les membres décident de ne verser une quote-part qu'à certains titres, on ne peut qu'aboutir à l'anarchie financière dont résultera la paralysie de l'Organisation.

Etant donné les difficultés pécuniaires auxquelles l'Organisation continue de se heurter, le secrétaire général a décidé de poursuivre sa politique de stabilisation en 1964. Bien que cette situation soit source d'inquiétude pour certains membres, nous devons prendre avantage de cette période pour établir des programmes prioritaires à long terme, et effectuer les changements qui conviennent en matière de procédure et d'organisation. En réservant l'emploi de nos ressources limitées pour les domaines d'importance vitale, nous faciliterons le développement futur et l'efficacité de l'Organisation. Envisageons le problème carrément. Il est peu probable que nous disposions jamais de fonds suffisants pour entreprendre toutes les études, pour publier tous les rapports, pour tenir toutes les conférences et réunions et instituer tous les organes subsidiaires que certains Etats Membres désirent, surtout si nous continuons de multiplier nos activités sans plan précis et sans coordination. Nous devons absolument abandonner notre attitude actuelle et adopter une méthode définie et coordonnée pour combattre les grands problèmes auxquels nous nous heurtons en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans les domaines du développement économique et social.

Si nous devons travailler dans les limites d'un budget stabilisé et mettre en oeuvre des méthodes qui permettront un développement harmonieux et contrôlé dans les domaines importants, il serait sage de ne pas perdre de vue les observations du secrétaire général lorsqu'il a déclaré avoir fait tout son possible pour rationaliser l'emploi des ressources disponibles et lorsqu'il a affirmé qu'il appartient maintenant aux Etats Membres d'organiser la mise en oeuvre du programme d'ensemble. A cet égard, il est regrettable qu'à un moment ou à un autre nous ayons pu voir les représentants des gouvernements appuyer des propositions qui visent à un accroissement des dépenses au sein d'un organisme, tandis qu'on Cinquième Commission